



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Formulaire de versement

Entreprise :

Raison sociale SIRET

NOM / Prénom

Tél. Port. Courriel

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM..... Ville

Tél.

Signature et tampon de l'entreprise :

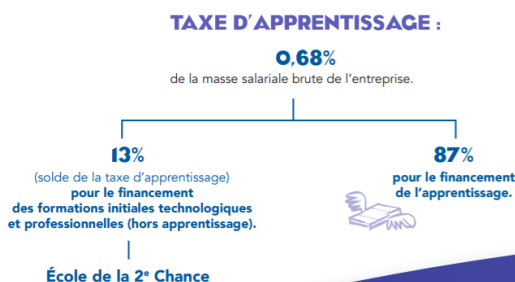
Bénéficiaire de la fraction des 13%

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage*

Nom de l'École : Ecole de la deuxième chance de l'Essonne E2C Essonne
Adresse : Z.I du Bois de l'Epine – 11, avenue Joliot Curie – RIS ORANGIS
Code postal et ville : 91031 EVRY Cedex
Contact : Jean-Gilles BERTRAND - Tél : 07.89.48.53.93

Règlement par : Chèque à l'ordre de : Ecole de la deuxième chance en Essonne
 Virement : Caisse d'Epargne d'Ile de France
Iban : FR76 1751 5900 0008 0151 2858 812 BIC : CEPARFPP751

Montant : € avant le 31 mai 2022



Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2019, les Écoles de la 2e Chance (E2C) pouvaient percevoir la taxe d'apprentissage par dérogation au Hors-Quota. À partir de 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2e Chance.